MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

11-06-2020-019

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 064-216401604-20200611-11_06_2020_019A-DE

OBJET / GAIA

SDEPA:
éclairage public
lié à
l'enfouissement
réseaux BT à la
route de la
Pouponnière

DATE DE CONVOCATION : DEIALDIAREN DATA :

4 juin 2020

Nombre de conseillers en Exercice / ordezkarien kopuru orokorra: 29

Nombre de présents / 28 hor zirenak:

Nombre de votants / 29 bozkatu dutenak :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des sports, en séance publique, sous la présidence de Madame Eliane AIZPURU, première adjointe.

Etaient présents / Hor zirenak: Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Christian Devèze, Maire.

Procuration / Ahalordea: M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u>: A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Objet : Electrification rurale – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (Département) 2019

Approbation du projet de financement de la part communale - Affaire n°18EP093

M. Magis, adjoint, informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux BT, route de la Pouponnière.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

M. Magis précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale «Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (Département) 2019», propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

11-06-2020-019

Envoyé en préfecture le 18/06/2020 Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID: 064-216401604-20200611-11_06_2020_019A-DE

-	APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomp	
	comme suit :	
	Montant des travaux T.T.C	67 846.20 €
	Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre	,
	et imprévus	6 784 62 €
	Frais de gestion du SDEPA	
	TOTAL	77 457,75 €
-	APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant	
	comme suit :	
	Participation Département	6 000,00 €
	F.C.T.V.A	
	Participation de la commune aux travaux à financer	·····
	sur fonds libres	56 200 20 C
		30 366,36 €
	Participation de la commune aux frais de gestion	
	(à financer sur fonds libres)	2 826,93 €
	TOTAL	77 457,75 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme :

> Maire de Cambo-les-Bains Kanboko Auzapeza